



Commune de
Bursinel

PREAVIS MUNICIPAL no 03 - 2026

Point à l'ordre du jour du Conseil général du 9 juin 2026

Commission des Finances

Délégué municipal : Vincent Burnier

Objet : Affiliation des membres de la Municipalité à la caisse de pensions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A ce jour, les membres de la Municipalité ne sont pas affiliés à une caisse de pensions. Avec la complexité croissante des tâches des municipaux, force est de constater que l'impact de l'engagement dans ce type de fonction nécessite de plus en plus une diminution du temps de travail professionnel impactant directement leur quote-part de leur propre caisse de prévoyance.

La Municipalité propose d'affilier ses membres auprès de Profelia fondation de prévoyance. Les montants versés à la caisse de pensions représentent 16% du traitement annuel : 33% à charge de l'employé et 66% à charge de l'employeur.

Cette caisse a été choisie par la municipalité car elle est utilisée par beaucoup d'autres communes et est spécialisée dans le traitement des organismes publiques, avec des possibilités de transfert du capital en cas de non-réélection.

Seules les indemnités liées aux activités communales seront prises en compte (indemnité fixe et vacations), exclus les associations rémunératrices.

Tous les Municipaux seront affiliés à cette caisse de pension, indépendamment de leurs revenus. Il y a lieu de signaler que les plus de 65 ans ainsi que les indépendants ne peuvent pas être affiliés. Par souci d'équité de traitement, la part patronale leur sera versée.

Sur la base des rémunérations 2025, la part à charge de la commune représenterait la somme annuelle de Fr. 10'900.-. Ce montant est indicatif car fluctuant en fonction des indemnités.

Décision du Conseil général

- Vu le préavis municipal No 03 – 2026 du 9 juin 2026
- Entendu le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

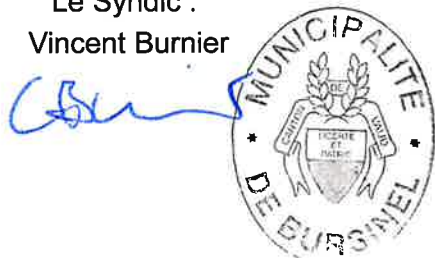
Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir :

- **Accepter l'affiliation des membres de la Municipalité à une institution de prévoyance LPP dès le 1^{er} juillet 2026.**
- **Verser l'équivalent de la part patronale aux municipaux de plus de 65 ans et aux indépendants qui ne pourraient pas être assurés.**

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 7 avril 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :
Vincent Burnier



La Secrétaire :
Christiane Gerber

A blue ink signature of Christiane Gerber, written in a cursive style.